

Image not found or type unknown



Droit enfant majeur scolarisé

Par **CATHY**, le **25/02/2010** à **21:17**

Bonjour, le fils de mon mari vient d'avoir 18 ans et il est en terminale à Lille . Il a quitté le domicile de sa mère pour aller habiter chez sa grand mère et finir ses études jusqu'en juin . date à laquelle il viendra nous rejoindre pour continuer ses études sur Bordeaux . A t il le droit de quitter le domicile de sa maman , quelles règles concernant la pension s'applique désormais ? (peut on lui donner la pension directement ou a sa grand mère) La mère n'a t'elle pas des droits également . D'autre part , elle refuse de lui donner des objets qu'il s'est lui même acheté (ordinateur notamment) que peut on faire ? Quelles démarches administratives doit on faire ? + SS , assurance de qui dépends t il ? merci pour votre aide
cathy